

Volet B**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***19313089***Déposé
29-03-2019

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0418520356
Dénomination : (en entier) : **M.T.T.T. GRILLO**
 (en abrégé) :
Forme juridique : Société anonyme
Siège : Rue de la Vieille Espérance 24
 (adresse complète) 4100 Seraing
Objet(s) de l'acte : OBJET

D'un acte reçu par Maître Jean-Michel GAUTHY, Notaire de résidence à Herstal, exerçant sa fonction au sein de la SC SPRL « GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés » ayant son siège à Herstal, en date du 28 mars 2019, en cours d'enregistrement, il résulte que s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme « **M.T.T.T. GRILLO** », dont le siège social est établi à 4100 Seraing, rue de la Vieille Espérance, 24.

L'assemblée se déclare valablement constituée et prend les résolutions suivantes :

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

1- Rapport : on omet.

2- Le rapport établi conformément à l'article 559 du Code des Sociétés en date du vingt et un mars deux mille dix-neuf par la société privée à responsabilité limitée « HEYNEN, NYSSSEN & C° - Réviseurs d'entreprises », dont le siège est établi à 4020 Liège, représentée par Monsieur Fabien HEYNEN et la SPRL « HN2C », représentée par Madame Virginie CAMBRON, commissaires, sur état résumant la situation active et passive de la société arrêté au trente et un décembre deux mille dix-huit, conclut dans les termes suivants :

« L'état résumant la situation active et passive arrêtée au 31 décembre 2018 de la S.A. « M.T.T.T. GRILLO », ayant son siège social Rue de la Vieille Espérance, 24 à 4100 SERAING, a fait l'objet d'un examen limité.

Nos vérifications ont été effectuées, conformément à l'article 559 du Code des Sociétés et dans le respect des normes professionnelles.

La situation de la société arrêtée au 31 décembre 2018 avec un total bilantaire de 5.328.612,31 €, reflète de manière correcte et fidèle, la situation patrimoniale de la société à cette date. ».

3- L'assemblée décide de modifier l'article 3 alinéa premier des statuts par l'ajout in fine de cet alinéa du texte suivant :

« - l'entreprise générale d'électricité, basse et haute-tension, du bâtiment, y compris tous les travaux liés à l'électricité industrielle.

- la fourniture, le placement, l'entretien et la réparation de coffrets d'électricité industrielle.

- tous travaux de maintenance relatifs à l'électricité industrielle.

- tous travaux de tirage de câbles électriques. »

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

délivré avant enregistrement dans le seul but d'être déposé au Greffe du Tribunal de Commerce.

JM GAUTHY, notaire associé
 de la SPRL GAUTHY & JACQUES – Notaires Associés
 Rue Hoyoux, 87
 4040 HERSTAL

Acte et documents déposés au greffe en même temps que le présent extrait d'acte :
- expédition de l'assemblée comportant le rapport du réviseur d'entreprises.
- la coordination des statuts.